

Commune de Vaylats

Liste des délibérations de la séance du 20 mai 2025

Président de la séance : Bertrand GOURAUD

Secrétaire de la séance : Karine INVERNIZZI

Présents : Bertrand GOURAUD, Pascal COURDESSE, Frédéric BRU, Marie-Blanche DEREUMAUX, Philippe DOCHAIN, Laurent SOUBIROU, Nadine TEIL, Nadège RICHER, Karine INVERNIZZI

Représentés : Robert CHARRIE représenté par Pascal COURDESSE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Adhésion Quercy Energies
- Conventions avec le Département concernant les routes départementales traversant le village
- Demande de participation voyage scolaire en Espagne lycée Clément Marot
- Demande de participation projet théâtre d'improvisation école maternelle Lalbenque
- Devis SISCA / SIDV radiateur soufflant et sèche serviettes salle de bain logt communal Bach
- Devis Multiservices P.Delabarre pose radiateur soufflant sèche serviettes salle de bain logt communal Bach
- Devis chaudière granulés logt communal Bach

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Adhésion Quercy Energies (N° DE_2025_042)

Par mail en date du 18 avril 2025, QUERCY ENERGIES propose à la mairie de renouveler son adhésion.

Pour information, la dernière cotisation réglée était de 150 € en 2016. Elle est du même montant en 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité**

Article unique : de ne pas adhérer à QUERCY ENERGIES en 2025

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Conventions avec le Département concernant les routes départementales traversant le village (N° DE_2025_043)

M. le maire rappelle à l'assemblée que la commune poursuit son étude de sécurisation de la traversée du village.

A ce titre, après une première esquisse établie par l'architecte urbaniste travaillant sur le dossier, une réunion s'est tenue dans la salle du conseil entre certains élus, l'architecte et deux personnes du Département.

Dans le cadre de cette réunion, l'esquisse a été présentée et une simulation du projet de l'aménagement a été convenu in situ : le Département mettra à disposition de la commune du matériel pour une durée à déterminer.

Au préalable, il convient de mettre en place des conventions avec le Département. Une convention consiste à préciser la répartition des charges d'entretien et d'exploitation des routes départementales entre la commune et le Département. L'autre convention consiste à valider le matériel qui sera prêté pour effectuer la simulation des futurs aménagements.

M. le maire faire lecture des conventions types et précise qu'elles ont également été envoyées par mail à l'assemblée pour information en date du 16 mai 2025.
Après lecture, M. le maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer ces conventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** :

Article 1 : d'autoriser M le Maire à signer les conventions mentionnées ci-dessus avec le Département

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M le maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Demande de participation voyage scolaire en Espagne lycée Clément Marot (N° DE_2025_044)

Par mail daté du 2 mai 2025, le lycée Clément Marot de Cahors nous envoyait une attestation de participation à un voyage scolaire en Espagne pour une enfant de la commune. Le voyage s'est déroulé du 7 au 11 avril 2025 et la famille a d'ores et déjà réglé la somme de 328 euros pour la participation à ce séjour.

L'élève concernée par ce voyage scolaire est :

Enora ANDRIEU classe de Terminal G1

M. le maire fait lecture de ce courrier à l'assemblée et rappelle qu'il a également été envoyé à

l'assemblée en date du 16 mai 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

Article unique : d'accorder une subvention à raison de 120 euros par élève pour la participation au séjour soit un coût total de 120 euros pour la commune. Cette subvention de 120 euros sera directement versée à la famille de l'élève.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Demande de participation projet théâtre d'improvisation école maternelle Lalbenque (N° DE_2025_045)

Par mail, en date du 9 mai 2025, l'école maternelle publique de Lalbenque envoyait à la mairie, une demande de participation au financement d'un projet de théâtre d'improvisation.

La directrice de l'école joignait à cet effet, le devis de l'association de théâtre avec les détails des prestations concernées.

M. le maire fait lecture du devis et précise qu'il a également été envoyé à l'assemblée pour information en date du 16 mai 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

Article unique : de participer financièrement au projet de théâtre de l'école maternelle pour un montant de subvention de 120 euros

<i>Pour : 9</i>	<i>Abstentions : 1</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

M. le maire Bertrand GOURAUD s'est abstenu

Résultat du vote : adoptée

Devis SISCA / SIDV radiateur soufflant et sèche serviettes salle de bain logt communal Bach (N° DE_2025_046)

M. le maire rappelle à l'assemblée que des travaux sont en cours dans le logement communal situé 176 rue de l'église appelé maison Bach.

A ce titre, le changement du radiateur électrique d'une salle de bain est à prévoir.

En date du 19 mai 2025 la société SISCA / SIDV envoyait par mail en mairie le devis n° 4755145 pour la fourniture d'un radiateur soufflant et sèche serviettes pour un montant de

321.99 euros HT / 386.39 euros TTC

M. le maire fait lecture de ce devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

Article 1 : de valider le devis n° 4755145 pour la fourniture d'un radiateur soufflant et sèche serviettes pour un montant de 321.99 euros HT / 386.39 euros TTC

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M. le maire pour la mise en oeuvre de la délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Devis Multiservices P. Delabarre pose radiateur soufflant sèche serviettes salle de bain lgt communal Bach (N° DE_2025_047)

M. le maire rappelle à l'assemblée que des travaux sont en cours dans le logement communal situé 176 rue de l'église appelé maison Bach.

A ce titre, le changement du radiateur électrique d'une salle de bain est à prévoir.

En date du 19 mai 2025 l'entreprise Multiservices P. Delabarre déposait en mairie son devis n° 39 pour la pose d'un radiateur soufflant et sèche serviettes pour un montant de 60.00 euros HT la TVA n'étant pas applicable.

M. le maire fait lecture de ce devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

Article 1 : de valider le devis n° 39 pour la pose d'un radiateur soufflant et sèche serviettes pour un montant de 60 euros HT la TVA n'étant pas applicable.

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M. le maire pour la mise en oeuvre de la délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Devis chaudière granulés logt communal Bach (N° DE_2025_048)

M. le maire rappelle que dans le cadre des travaux en cours dans le logement communal situé 176 rue de l'église appelé maison Bach, le changement de la chaudière fioul par une chaudière à granulés a été prévu.

Dans ce cadre la mairie recevait les devis suivants :

- Devis DEV-20241219-04192 du 19/12/2024 de Aquitaine transition énergétique pour un montant de 32 891 euros HT / 34 700 euros TTC
- Devis 25010004 du 07/01/2025 de GCM Génie Climatique pour un montant de 41386.15 euros HT / 49663.38 euros TTC
- Devis 349 du 22/01/2025 de SARL Weinmann Cyrille pour un montant de 25148.00 euros HT / 26531.14 euros TTC
- Devis DEV-2025-0064 du 18/05/2025 de CALVI PAC FAURE (CPF46) pour un montant de 22 244.00 euros HT / 23 467.42 euros TTC
- Devis DEV-2025-1195 du 19/05/2025 de la Société VICENTE ENERGIES pour un montant de 23 875.00 euros HT / 28 650.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** :

Article 1 : de valider le DEV-2025-0064 du 18/05/2025 de CALVI PAC FAURE (CPF46) pour un montant de 22 244.00 euros HT / 23 467.42 euros TTC

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M le maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Questions diverses

- Dates des prochains conseils municipaux fixées
- Portail maison Bach faire faire un devis pour le changement
- Cheminée maison Bach : en cours devis Causse Bois Charpente suite à écoulement
- Toiture clocher église en cours devis Causse Bois Charpente
- Bulletin municipal à commenter, imprimer et distribuer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 30 minutes.

Bertrand GOURAUD
Président de séance

Karine INVERNIZZI
Secrétaire de séance

